

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°02 Réunion du 03 octobre 2025

Présidence : M. ERMANI

Présents : MM. F. ARNAULT ; V. CHAIX ; C. CASTROFLORIO ; Y. SIAD ; H. ADJENGUI ; S. CHILOTTI ; A. MARY

Excusés : MME. B. GIURAN - MM. A. TALEB ; J. GRAGLIA ; L. CAPPATTI ; J. ALEXANDRE

Début de la séance : 19h00

Le Vice-Président Délégué souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à M. JAMMES Bernard qui assiste à la réunion en sa qualité de membre de la CDA.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°01 du 03 Septembre dernier.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Jeudi 04 septembre 2025 s'est déroulé une réunion avec les observateurs de la CDA au siège du District de la Côte d'Azur.

Samedi 06 septembre 2025 s'est déroulé le test physique de type Taisa pour tous les arbitres du District de la Côte d'Azur au stade de la Lauvette. Une forte participation avec 162 arbitres présents.

Samedi 06 septembre 2025 s'est déroulé le test théorique de rentrée pour les arbitres classés D4 ; D5 ; JAD ; Stagiaires ; au siège du District de la Côte d'Azur, 81 étaient présents.

Mardi 09 septembre 2025 s'est déroulé le cours de rentrée pour les arbitres classés D2.

Samedi 20 septembre 2025 s'est déroulé le test physique de rattrapage pour les arbitres du district n'ayant pas satisfait au test du 06 Septembre dernier. La participation s'élève à 32 arbitres dont trois échecs.

Ce jour la CDA a fait une première sélection de 17 arbitres jeunes afin de suivre la formation théorique préparant à l'examen d'arbitre de Ligue.

Samedi 04 octobre 2025 se déroulera une formation pour les futurs formateurs Niveau 1 au siège de la Ligue et qui seront amenés à animer les FIA à venir. 7 formateurs azuréens se rendront au siège de la Ligue Méditerranée : MM. ADJENGUI Lou'ay ; ALEXANDRE Jordan ; BOULAHYA Amine ; CHABANE Loïc ; CAMBOULIVES Matthieu ; FENDRICH Sébastien ; MESSAOUDI Anas.

La CDA doit également mettre en place une formation pour se familiariser à l'outil EvalBox dans l'optique des examens théoriques de nos arbitres.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Lors du weekend du 27 et 28 septembre 2025, 8 observations ont eu lieu, ainsi que 6 observations pour l'obtention de l'écusson pour les arbitres stagiaires.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a effectué les désignations pour le weekend du 04 et 05 octobre 2025.

Fin de séance : 21h00

Le Vice-Président Délégué :
M. ERMANI Gilles

Le Secrétaire de séance :
M. MARY Alexandre